

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 103

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 8 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Imposer une femme à un poste à responsabilité parce qu'elle est une femme ne joue pas en sa faveur et risque même d'être un poids pour sa carrière. Cela vaut pour n'importe quelle structure, fonds d'investissement inclus. Mettre en place des "objectifs de progression" pour des politiques aussi absurdes risque de cristalliser des tensions au sein de ces structures, de nuire à leur stabilité, à leur efficacité et au bien être de toutes les personnes participant à leur développement. Une telle mesure est intrinsèquement contre-productive et dangereuse. Elle doit donc être supprimée.